

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
AVEYRON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRUINES**

SEANCE DU 02 JUILLET 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Affiliés Au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
11	08	07

L'an deux mille vingt-quatre et le deux juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : CARLES Christian, FÉRAL Joffrey, FOULCHÉ Corine, LUCENA Benvinda
MERLET Claude, POUGET Christian, VIELLE Sylvie.
Absents : POULAIN DE LAFONTAINE Nobélia.

Monsieur MERLET Claude a été nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation :
25/06/2024

Date d'affichage :
25/06/2024

DÉLIBÉRATION 2024-016

OBJET DE LA DELIBERATION

**Contrat de livraison de repas à l'école
de PRUINES**

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du contrat relatif à la livraison des repas à l'école de Pruines entre la SAS NOS INVITES TRAITEURS et la mairie.

Ce contrat est conclu à compter du 02 juillet 2024 pour l'année scolaire 2024/2025. Si aucune partie ne se manifeste avant le 1^{er} mai 2025 le contrat sera reconduit tacitement pour l'année scolaire 2025/2026 et un nouveau tarif sera appliqué.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le maire à signer avec la SAS NOS INVITES TRAITEURS, le contrat relatif à la livraison des repas à l'école de Pruines.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian POUGET

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le :

04 JUIL. 2024

et publication ou notification du :

04 JUIL. 2024

Le maire
Christian POUGET

